Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 022-212202105-20260904-2026_09_04_09-DE

MAIRIE de PLOUBAZLANEC – 22620
Tel : 02-96-55-80-36 e.mail : mairie.ploubazlanec@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 4 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le Vendredi 4 Septembre, à 18 h 00, en application des articles L 2121-7 et L 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.T.C.) s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Ploubazlanec sous la présidence de Monsieur Richard VIBERT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : R. VIBERT, J.P. LEC'HVIEN, A. BACHIR, N. MARREC, C. MORIN, G. LE BARS, E. LEGEAI, J. BALCOU, A. KERAMBRUN LE TALLEC, J.L. LE BIHAN, G. MENGUY, B. MACHY, G. CONAN (à partir de 18 h 15), J. GUEGAN, M. LE NORMAND, Y. SAVARY, Ph. BILLARD, J. MONBEL, M. BERLIN, F. MORDELLES, T. LE CALVEZ et C. MENGUY (à partir de 19 h 15)

ETAIENT REPRESENTÉES : E. BRUHAN par R. VIBERT, G. CONAN par G. LE BARS (jusqu'à 18 h 15), C. MENGUY par M. BERLIN (jusqu'à 19 h 15)

SECRETAIRE DE SEANCE : N. MARREC

PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES : C. HERNOT, L. BEDFERT et B. MASSE

DELIBERATION 2026-09-04 - DOSSIER N° 9

SUBVENTIONS 2026 – ETAT COMPLEMENTAIRE N° 3

Présentation : N MARREC

Il est proposé d'examiner les demandes de subventions suivantes dont les courriers ont été diffusés aux élus :

- Par l'Association « Les sternes de Ploubaz » à titre de participation au salaire de l'emploi d'éducateur sportif à temps partiel recruté par l'Association pour l'initiation des jeunes à la pratique du badminton.
- Par l'Association APAC « Armor Philarmonique & Amis de la Culture » / « Pierres, Paroles et Musique »
- Par l'Amicale Laïque des Ecoles de Ploubazlanec pour l'organisation de la deuxième édition de Ploubazfun le 22 Novembre 2026 au gymnase.
- Par l'Association des Maires de France pour un soutien financier aux Communes sinistrées suite aux violents incendies qui ont touché plusieurs départements en France cet été.

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE le versement des subventions suivantes :**

☒ **6 600 € à l'Association « Les sternes de Ploubaz** ». **Majorité** – M. J.P. LEC'HVIEN, Adjoint et Président de l'Association ne prend pas part au vote – 4 abstentions (M. BERLIN, F. MORDELLES, T. LE CALVEZ et C. MENGUY)

☒ **500 € à l'Association A.P.A.C.. - Unanimité**

☒ **1 100 € à l'Amicale Laïque des Ecoles pour la 2ème édition de Ploubazfun**. **Unanimité**. M. Maël LE NORMAND, Conseiller Municipal et Président de l'Amicale Laïque ne prend pas part au vote.

☒ **1.000 € à l'Association des Maires de France** pour un soutien aux communes sinistrées suite aux incendies de l'été – **Unanimité**

Pour extrait certifié conforme,
Richard VIBERT
MAIRE de PLOUBAZLANEC